



### Le chauffage collectif

La mise en service du chauffage est réalisée par un prestataire mandaté par Hauts-de-Seine Habitat.

Après la remise en service, il vous faudra rallumer vos radiateurs.

Le chauffage est déclenché grâce à des sondes et en fonction de la température extérieure. La chaufferie se déclenche dès que la température extérieure est en dessous de 15°C.



Réglage de la chaufferie à 19°C



### Le chauffage individuel gaz ou électrique

Une fois par an, les différents prestataires de Hauts-de-Seine Habitat contrôlent et entretiennent votre chaudière.

Que vous utilisiez une chaudière ou des radiateurs électriques, c'est vous qui décidez du rallumage de votre chauffage.

Il est important de prévoir un rallumage progressif pour garantir un bon fonctionnement de vos radiateurs.



Préconisation de chauffe à 19°C

**Après la remise en service du chauffage, si vous constatez que la température de votre logement est inférieure à 19°C, nous vous invitons à contacter votre gardien(ne) afin qu'il réalise un relevé de température dans votre logement.**

**Vous avez une question ?**  
Contactez votre gardien(ne)

